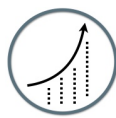


## Actualité sociale, juridique et réglementaire du spectacle vivant

2 jours 14 heures— 680 €\*



à distance



95% acquis

ACTUALITE

### PUBLIC

Administrateur/administratrice confirmé/e - Chargé/e de l'administration, de la gestion ou de la comptabilité dans le spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...)

### PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion administrative, budgétaire, financière, juridique et sociale d'une structure de spectacle vivant.

### OBJECTIFS

- Mettre à jour ses connaissances sur l'actualité juridique, sociale et réglementaire de l'année
- Appréhender les réglementations issues des derniers textes
- Anticiper les effets des évolutions jurisprudentielles ou législative sur sa pratique professionnelle

### CONTENU DÉTAILLÉ

#### CONTENU DÉTAILLÉ

Le contenu de ce programme évolue en fonction des dernières actualités.

La présentation, l'analyse, les échanges sur les changements intervenus au cours de l'année écoulée et sur leurs conséquences pratiques sont structurés autour des thèmes suivants :

**Réforme du chômage** : point sur les derniers textes parus pour 2020 et 2021

**Intermittence du spectacle** : Les principales évolutions du régime et les conséquences utiles à prendre en compte

#### Les principales mesures d'urgence sociales

- Le dispositif d'activité partielle : principes et dernières actualités
- L'assouplissement des modes de recours au CDD (loi 2020-734 du 17/06/2020)

#### Etat des lieux sur les dispositifs d'aides

- Le fond de solidarité : évolution des attributions
- L'exonération des cotisations
- Les aides à la reprise d'activité : entreprises, auto-entrepreneur, artistes-auteur

#### Règles sanitaires et reprise d'activité : état des lieux et documents ressources à connaître

- Les règles sanitaires relatives à l'accueil du public (décret n°2020-860 du 10 juillet 2020)
- Les règles sanitaires relatives aux salariés : modifications du règlement intérieur, CSE

#### Autres actualités

- Le plan #1 jeune solution : conditions d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans
- Forfait mobilités durables (décret n° 2020-541 du 9 mai 2020)
- Intermittence et augmentation des heures d'enseignement (arrêté du 22/07/2020) : les règles à maîtriser

#### Focus

- Conclusion et rupture du CDD : les points de vigilance

#### Jurisprudence sociale et Actualités diverses

- Congés payés imposés, prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

## INTERVENANTS EXPERT

**Tanguy Berthelot-Ritzen** - Directeur du CAGEC et Directeur du Service paye et gestion sociale

**Fanny Schweich** - Juriste. Directrice de For Companies et auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018)

## FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Contrats de droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image
- Comment rémunérer tous les acteurs d'une création

## METHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- De part leur connaissance du secteur culturel, il illustrera les parties plus théoriques par des exemples concrets.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- Les exercices proposés pourront prendre la forme de QCM, de quizz, de cas pratiques à travailler en groupe ou de façon individuelle, à partir de vidéos ou de supports papiers et permettrons de contrôler les acquis.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

## VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

## DUREE ET COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

*Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.*

## CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - [formation@cagec.fr](mailto:formation@cagec.fr)

 [www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)

 <https://www.facebook.com/CagecGestion>

 <https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©

Crédits photo : [@fotolia.com](https://www.fotolia.com)



Le CAGEC est membre de la FFP

Le CAGEC a obtenu le Certificat de qualification professionnelle des organismes de formation pour le domaine suivant : Spectacle

- PAYE & FORMATION : TOUTE NOTRE EXPERTISE A VOTRE SERVICE -  
CAGEC GESTION SARL - CS 42206 - 12 allée Duguay-Trouin - 44022 NANTES cedex 1 - [www.cagec.fr](http://www.cagec.fr)  
RCS NANTES 440 846 830 - SARL au Capital de 23 000 € - SIRET 440 846 830 00014 - APE-NAF 6920Z

## Demande de pré-inscription

### Formation : Actualité sociale, juridique et réglementaire

#### Coordonnées personnelles

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Téléphone :

Email :

#### Votre statut

☐ CDI depuis le :

☐ CDD fin prévue le :

☐ Fonctionnaire

☐ Intermittent/e

☐ En recherche d'emploi

☐ Particulier

Si vous vous trouvez en situation de handicap, faites-le savoir à Sylvie au 02 40 35 87 30. Elle portera une attention particulière à vous accueillir et à vous orienter dans vos démarches. Elle informera l'intervenant/e qui veillera à vous installer au mieux pour votre confort.

#### Coordonnées professionnelles

Nom de la structure :

Adresse complète :

Téléphone (ligne directe) :

Email

Site internet :

Activité principale :

Nombre de salariés au régime général dans votre structure (CDI, CDD, contrats aidés...) ?

1 à 5 ☐      6 à 9 ☐      10 et + ☐

#### Financement du stage

AFDAS ☐

OPCO autre ☐

Employeur ☐

Pôle Emploi ☐

Fin. personnel ☐

Agéfiph ☐

.Conformément à la loi « Informatique et liberté », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.